



BROCANTE DU 1 FEVRIER 2026

Salle polyvalente et son parking – Jouarre



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour réserver, contactez **Fabienne ou Nathalie** (coordonnées en bas de page).
Les habitants de la commune de Jouarre sont prioritaires jusqu'au 31 décembre.

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....

TEL..... PORTABLE.....

NATURE DES OBJETS EXPOSÉS :

PROFESSIONNEL PARTICULIER **RESERVATION MINIMUM DE 2 METRES**

TARIF EN INTERIEUR		TARIF EN EXTERIEUR
Habitants de Jouarre	Hors commune de Jouarre	Tout public
7 € le mètre (table fournie selon stock)	8 € le mètre (table non fournie)	3,50 € le mètre (table non fournie)
Nbre de mètres souhaités : mètres x 7 € = €	Nbre de mètres souhaités : mètres x 8 € = €	Nbre de mètres souhaités : mètres x 3,50 € = €
A régler à la réservation		A régler sur place le 01/02/26 + une caution de 20€

DOCUMENTS A JOINDRE AU PRESENT BULLETIN :

- Photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire).
- Justificatif de domicile pour les habitants de la commune de Jouarre.
- Extrait Kbis obligatoire pour les professionnels.
- Règlement pour l'intérieur en espèces ou en chèque à l'ordre de Club Bout'Choux.

A COCHER IMPERATIVEMENT :

J'ai pris connaissance des conditions ci-dessous, et m'engage à les respecter sous peine de sanction.

Après confirmation téléphonique, le dossier complet et signé est à envoyer ou à déposer **avant le 26/01**, sous enveloppe, à : Club Bout'Choux - Mairie de Jouarre - Place Auguste Tinchant - 77640 Jouarre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Signature :

✗

A CONSERVER : CONDITIONS POUR LA BROCANTE DE JOUARRE DU 01 FEVRIER 2026

- Ouverture aux exposants à partir de 6h30, ouverture au public de 9h00 à 17h30.
- Les exposants ayant réservé et absents le jour de la brocante, ne pourront prétendre à aucun remboursement.
- Les tables seront fournies en priorité pour les adhérents des associations et les habitants de Jouarre mais dans la limite du stock. Les tables personnelles ne doivent pas dépasser 1m de largeur et la longueur de l'emplacement réservé. Rien ne doit empêcher sur les issues de secours ou sur les allées.
- Aucune place de stationnement ne pourra être exigée. Les exposants sont autorisés à stationner devant la salle et le grand parking, le temps de décharger leur voiture. Ils devront libérer ces places aussi vite que possible afin de permettre aux exposants extérieurs d'y installer leurs stands.
- Si les objets exposés ne sont pas conformes à la description faite ci-dessus ou si le stand n'est pas conforme aux conditions, les associations se réservent le droit d'annuler la réservation, l'exposant ne pouvant prétendre au remboursement. L'alimentaire et l'animalerie ne sont pas autorisés.
- Chaque exposant s'engage à tenir son stand jusqu'à 17h00 pour le respect des visiteurs, et à ne laisser aucun déchet sur place (ni alimentaire ni objet quelconque), une caution de 20€ sera demandée aux exposants extérieurs au moment de l'installation et sera rendue après rangement total du stand.

RESERVATIONS & INFORMATIONS de 9 h à 19 h :

« Intérieur » : 06.03.84.92.76 (Fabienne)

« Extérieur » : 06.74.71.61.50 (Nathalie)